

Chiffres-clés

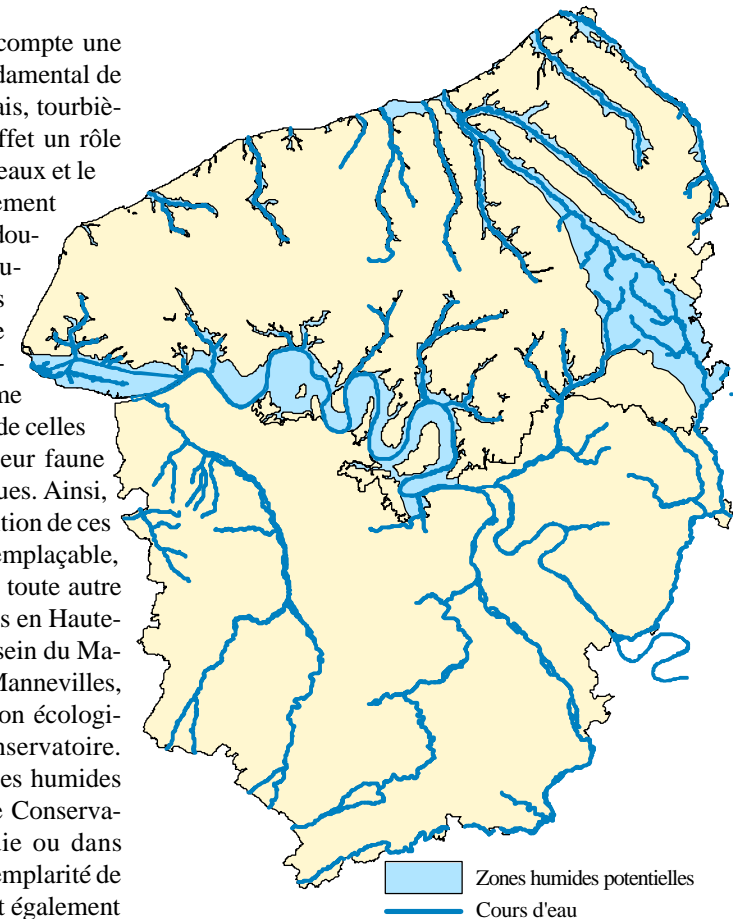
Nom du site Natura 2000	% zones humides
La vallée de la Bresle	16
Le marais vernier et basse vallée de la Risle	69
Les boucles de la Seine aval	48
Les boucles de la Seine amont, coteaux Saint-Adrien	0
Les boucles de la Seine amont, coteaux d'Orival	0
Les boucles de la Seine amont, coteaux d'Amfreville aux Andelys	0
La vallée de l'Eure	0
Le Pays de Bray humide	91
Le bassin de l'Arques	100
Le Pays de Bray-Cuesta nord et sud	0
La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes	3
L'Yeres	97
Le littoral cauchois	2
La forêt de Lyons	8
Le bois de la Roquette	90
Le Val Eglantier	90
La Corbie	100
La Risle, Le Guiel et la Charentonne	100
La vallée de l'Epte	5
Le réseau de cavité du nord-ouest de la Seine-maritime	0
La forêt d'Eawy	0
L'estuaire et les marais de la basse Seine	67
La falaise de la Pointe Fagnet	0
% de zones humides dans les sites Natura 2000	45,46 %

- * Plus de 50 % des zones humides sur le territoire national ont disparu depuis 1960 ;
- * 24 754 ha des sites Natura 2000 sont des zones humides (marais, prairies humides, estuaires, eaux douces) soit 45,46 % des sites Natura 2000 ;
- * Les zones humides couvrent 20 % du territoire du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande (PNRBSN) ;
- * Proportion des zones humides du territoire du PNRBSN 10 fois supérieure à la proportion nationale.

Les zones humides, un enjeu majeur pour la Haute-Normandie

Entre autres richesses, la Haute-Normandie compte une grande variété de zones humides qu'il est fondamental de restaurer et de préserver. Etangs, mares, marais, tourbières, prairies humides, estuaire... jouent en effet un rôle fondamental dans la régulation du régime des eaux et le maintien de leur qualité. Ils constituent également des milieux d'une grande diversité biologique doublée d'une productivité importante. Malheureusement, les zones humides sont des espaces naturels qui ont connu depuis un siècle une régression très importante, induite par les profondes modifications des relations entre l'homme et son environnement. L'équilibre écologique de celles qui subsistent est compromis, leur flore et leur faune sont menacées d'extinction ou ont déjà disparues. Ainsi, la communauté scientifique, ému par la disparition de ces zones humides, qui forment un patrimoine irremplaçable, s'est attachée à apporter des solutions. Avant toute autre région, des travaux scientifiques ont été menés en Haute-Normandie et ont suscité la mise en place au sein du Marais Vernier, dans la Réserve naturelle des Manneville, des premières expérimentations de restauration écologique, qui ont ouvert la voie à la gestion conservatoire. Depuis, elles ont fait école dans d'autres zones humides de la région dont certaines sont gérées par le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie ou dans d'autres régions françaises, ce qui traduit l'exemplarité de l'expérimentation. Les zones humides peuvent également faire l'objet de mesures de protection réglementaires ou contractuelles, ce qui permet leur sauvegarde.

Les zones humides potentielles



Remarque : la carte des zones humides potentielles de l'Eure sera prochainement disponible.

Définition d'une zone humide dans la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles – plantes ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement - pendant au moins une partie de l'année.»

Zones humides (2/3)

Localisation des zones humides en Haute-Normandie

Les grands sites complexes de Haute-Normandie, présentant des zones humides importantes, sont l'estuaire de la Seine, le Marais Vernier et la Risle maritime, les boucles de la Seine aval, et le Pays de Bray humide. A ces milieux connus, s'ajoute de nombreuses autres zones humides de taille plus réduite réparties sur l'ensemble des vallées de la région Haute-Normandie.

Le Marais, une zone humide d'importance internationale

Le marais Vernier, situé dans le complexe des zones humides de l'estuaire de la Seine et de la vallée de la Risle-Maritime, abrite la plus importante tourbière française. Sa basse altitude a engendré la stagnation de l'eau et la création d'un étang ramifié : la Grand'Mare. C'est un site de valeur internationale tant sur un plan ornithologique que sur des plans plus larges biogéographiques et fonctionnel.

Des logiques successives d'aménagements (dessèchement, endiguement, remembrement) ont contribué à amoindrir son patrimoine naturel. Ainsi, le plan Marshall, par le drainage de la tourbière, a conduit à la minéralisation de celle-ci et à son tassement, rendant l'activité agricole plus difficile. Il en résulte l'apparition de friches reprises pour l'activité cynégétique. A cela s'ajoute depuis quelques décennies, une évolution de l'agriculture : au nord, les terres les plus riches font l'objet d'une intensification agricole ; au sud, la déprise agricole touche les terrains plus humides qui s'enfrichent.

Depuis 25 ans, la prise de conscience progressive de la valeur du marais Vernier et de sa dégradation a donné lieu à de multiples interventions en faveur de sa protection.

Un plan d'action national en faveur des zones humides

Devant le constat d'une forte régression de la superficie des zones humides et des conséquences graves qui en résultent pour le patrimoine naturel et l'économie de la France, l'Etat a lancé, en 1995, un Plan d'action pour les zones humides. La mise en place d'un Observatoire des zones humides (ONZH) et d'un programme de recherche sont des actions de ce plan. L'ONZH est un outil d'évaluation et d'orientation des politiques publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur ces milieux particulièrement menacés. Organisé au sein de l'IFEN, avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle, l'Observatoire travaille avec de nombreux partenaires concernés ou impliqués dans la connaissance, la protection et la gestion des zones humides.

Créé en 1997 et clôturé en 2000, le Programme national de recherche sur les zones humides (PNRZH) s'est inscrit dans les différentes mesures retenues dans le but d'accroître les connaissances sur ces milieux. Les recherches du PNRZH ont visé à fournir des outils et des méthodologies aux gestionnaires de zones humides. Les objectifs ont été de mieux comprendre le fonctionnement, les fonctions et les services des zones humides, comme de concevoir et de valider les méthodes de sauvegarde, de gestion ou de restauration. Quatre axes de recherche ont été retenus :

1. Structure et fonctionnement des zones humides,
2. Rôle écologique et importance économique
3. Interactions Nature-Société
4. Modes d'action pour la conservation et la restauration de ces milieux.

L'observation des zones humides en Haute-Normandie

Plusieurs acteurs régionaux ont pour mission l'observation des zones humides :

* Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande a créé en 2003 un observatoire des zones humides et des bassins associés du Parc appelé DROZHERA – Données répertoriées pour un observatoire des zones humides, de leur environnement et des réseaux aquatiques. Les objectifs de DROZHERA sont : établir un état des lieux «référence» des zones humides, réaliser des suivis de ces milieux fragiles et développer une capacité d'expertise, aider à l'élaboration et au suivi des politiques de protection et de gestion à travers les politiques sectorielles (agriculture, équipement, tourisme...), éduquer, communiquer, diffuser les informations, évaluer la politique du Parc. Les actions conduites sont multipartenariales. Cet observatoire est la déclinaison locale de l'outil national ONZH.

Voir : [Le Tableau de bord de DROZHERA](#)

* L'étude des zones humides de l'estuaire moyen de la Seine constitue un volet spécifique du programme Seine-aval, pour lequel un groupement d'intérêt public a été créé en 2003. Cette étude représente une contribution au PNRZH (voir encadré). Les thématiques étudiées visent à mieux connaître la biodiversité de l'estuaire, les fonctions écologiques réalisées ou potentielles, les valeurs ou conflits d'usages. Elles s'articulent autour d'une démarche intégrée et globale et se traduisent par la mise en place de l'observatoire régional des zones humides sous la forme d'un Système d'information géographique.

Pour en savoir plus :

<http://www.ifen.fr/pages/4onzh.htm>

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/zonhum1.htm>

<http://www.pnrzh.org>

<http://seine-aval.crihan.fr>

Zones humides (3/3)

Tableau de bord de DROZHERA en 2003

Au terme d'une année de mise en route de DROZHERA, observatoire des zones humides du territoire du Parc et des bassins versants associés, un nombre important de données ont pu être collectées. Voici quelques données synthétiques :

Milieux aquatiques

- 30 km de cours d'eau en 14 rivières et ruisseaux
- Au moins 85 km de réseaux de fossés
- Près de 22 000 ha de zones humides
- Plusieurs hectares de plan d'eau (mares et carrières)

Flore

- 6 espèces protégées au niveau national
- 32 espèces protégées au niveau régional
- 248 espèces déterminantes de ZNIEFF
- 2 espèces de l'annexe 2 de la directive Habitats

Invertébrés

- 5 espèces d'invertébrés de l'annexe 2 de la directive Habitats

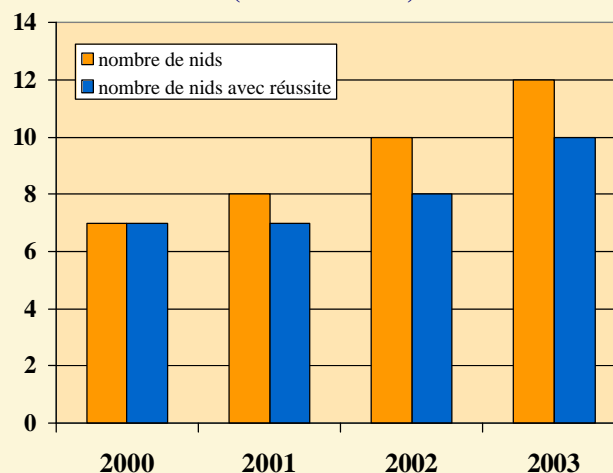
Poissons

- Brochet et Anguille européenne, deux espèces phares du suivi et de la restauration des zones humides et des eaux

Oiseaux

- Suivis spécifiques d'espèces remarquables : le busard des roseaux, la Cigogne blanche, le Faucon pèlerin et le râle des genêts

Evolution du nombre de nids de Cigogne blanche sur le territoire du PNR (Ciconia ciconia)



Source : Parc naturel régional des boucles de la Seine normande

Le nombre de nids de Cigogne blanche est en progression constante depuis 1992, année de son retour dans la basse vallée de la Seine.

Natura 2000

- 4 sites soit 12 835 ha
- 3 documents d'objectifs validés
- 10 contrats signés sur les 3 sites animés par le Parc avec des usagers non agricoles volontaires et des agriculteurs dans le cadre des contrats d'agriculture durable, ce qui permet, grâce à des financements, la réalisation d'opérations de gestion ou d'aménagements concourant à la préservation des habitats naturels ou des espèces éligibles au titre de Natura 2000 (cf. tableau ci-contre).

	TOTAL pour les 10 contrats
ml : mètre linéaire	
Protection d'une cressonnière (clôture)	250 ml
Restauration d'un cours d'eau (le Vivier)	1 500 ml
Entretien de ripisylve	1 500 ml
Entretien de bois alluvial	2 000 m2
Restauration de mégaphorbiaie	3 900 m2
Entretien de mégaphorbiaie	4 000 m2
Plantation de haies	190 ml
Entretien des haies	380 ml
Entretiens de vergers hautes-tiges	60 arbres
Création de mares	4 mares
Restauration de mares	1 mare
Restauration par étrépage	400 m2
Débroussaillage sur coteau calcaire	1,9 ha
Entretien par pâturage extensif en zone humide	6,69 ha
Entretien par pâturage extensif en coteau calcaire	11,9 ha
Fauche tardive	0,45 ha
Passages sur fossés	2
Abreuvoir	1
Création-restauration de clôtures	4 329 ml
Entretien de mégaphorbiaie	300 ml
Création et/ou entretien de roselières	11 ha

Source : Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, données 2003

Gestion des zones humides

- 428 ha de zones humides sont gérés par le Parc avec son propre cheptel soit 2 % des zones humides du territoire du Parc

Pâturage extensif : cheptel

- 93 chevaux de Camargue
 - 43 bovins Highlands
 - 26 bovins Aubrac
 - 20 poneys Landais
- Ainsi 182 chevaux et bovins entretiennent plus de 400 hectares de zones humides

Education à l'environnement

- 2 795 personnes sensibilisées à la sauvegarde des zones humides dont 1 196 scolaires

Source : Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, données 2003